

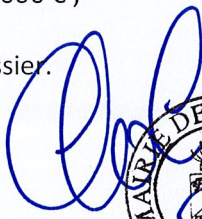
<b>D 23-51</b>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
<b>ACHAT D'UN TERRAIN SIS RUE DU PRÉ BLANDIN A HOULGATE ET CADASTRÉ AN N° 45.</b>	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Patrick BARBA Antoine ARIF : pouvoir donné à Joanna DE KERGORLAY  Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Elisabeth LEGRAND présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition d'un terrain, cadastré section AN n° 45 classé en zone NP du PLU – zone humide et inconstructible, sis rue Rue du Pré Blandin à HOULGATE, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision BONNAUD / BURTIN (succession Mme BONNAUD Simone)

Le prix d'achat a été fixé à 10 000 € frais de notaire à la charge de la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver l'achat à l'indivision BONNAUD de la parcelle cadastrée AN n°45 sis Rue du Pré Blandin à HOULGATE d'une superficie totale de 800 m<sup>2</sup> pour un montant de 10000 € ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de la mairie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

  
Olivier COLIN,  
Maire.

